



**NATIONS
UNIES**



**Convention sur la lutte
contre la désertification**

Distr.
GÉNÉRALE

ICCD/COP(9)/5/Add.4
7 juillet 2009

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE
LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION**
Neuvième session
Buenos Aires, 21 septembre-2 octobre 2009

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire
Programme et budget
Programme et budget de l'exercice biennal 2010-2011

PROGRAMME ET BUDGET DE L'EXERCICE BIENNAL 2010-2011

Note du secrétariat

Additif

**EXAMEN DU PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL BIENNAL CHIFFRÉ
DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE
DE LA CONVENTION (2010-2011)**

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. GÉNÉRALITÉS.....	1 – 2	3
II. RÉSUMÉ DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LE COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION.....	3	3
III. PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR 2010 ET 2011	4 – 6	4
A. Objectifs stratégiques contenus dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)	4	4
B. Objectifs opérationnels contenus dans la Stratégie.....	5	5
C. Évaluation et suivi du fonctionnement et de l'efficacité du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention	6	11

I. GÉNÉRALITÉS

1. Dans la décision 3/COP.8, les Parties ont décidé qu'il incomberait au Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention d'examiner la mise en œuvre par les Parties et les organes de la Convention du plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018) (la Stratégie). Elles ont prié le Secrétaire exécutif, agissant en concertation avec les bureaux de la Conférence des Parties et du Comité, d'établir, conformément à la Stratégie, un projet de plan de travail pluriannuel (quadriennal), qui serait présenté à la septième session du Comité et à la neuvième session de la Conférence des Parties. Ce plan de travail est reproduit dans le document ICCD/CRIC(8)/2/Add.4. Les Parties ont par ailleurs prescrit l'élaboration d'un programme de travail biennal chiffré devant coïncider avec le cycle budgétaire, qui fait l'objet du présent document, lequel expose les travaux à accomplir pour que les objectifs définis puissent être atteints.

2. Les Parties souhaiteront peut-être noter que le projet de programme de travail biennal chiffré du Comité est étroitement lié au programme de travail biennal chiffré (2010-2011) du secrétariat de la Convention sur la lutte contre la désertification, qui assure le secrétariat du Comité. Tout appui substantiel ayant des incidences financières est visé dans le programme de travail du secrétariat. En conséquence, le budget du Comité fait figurer les coûts des réunions du bureau du Comité, qui sont compris dans le budget de base de la Convention, ainsi que les coûts de participation à la réunion intersessions du Comité. En ce qui concerne cette dernière, les Parties souhaiteront peut-être noter que les ressources nécessaires estimées concernant la session du Comité qui aura lieu pendant la dixième session de la Conférence des Parties sont comprises dans les ressources nécessaires calculées pour la participation à la dixième session de la Conférence des Parties¹.

¹ Document ICCD/COP(9)/5.

II. RÉSUMÉ DES RESSOURCES NÉCESSAIRES POUR LE COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

3. Le financement proposé pour 2010-2011 (voir le tableau ci-dessous) se monte à 706 000 euros, dont 81 000 euros pour le budget de base et 625 000 euros de ressources extrabudgétaires.

Financement proposé pour 2010-2011 (en milliers d'euros)

Programme de travail biennal chiffré du Comité ^a			
Synthèse des ressources nécessaires par poste de dépense – 2010-2011			
	2010	2011	Total
Réunion du bureau (deux fois par an)			
– Voyage	33	35	68
– Logistique	6	7	13
Budget de base du Comité	39	42	81
Réunion du Comité de 2010: lieu à déterminer	625	-	625
Financements extrabudgétaires nécessaires pour le Comité	625	-	625
Total des ressources nécessaires pour le Comité	664	42	706

^a Comprend 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes.

III. PLAN DE TRAVAIL DU COMITÉ CHARGÉ DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR 2010 ET 2011

A. Objectifs stratégiques contenus dans le plan-cadre stratégique décennal visant à renforcer la mise en œuvre de la Convention (2008-2018)

4. Conformément à la décision 3/COP.8, les Parties ont adopté quatre objectifs stratégiques qui guideront l'action de toutes les parties prenantes et de tous les partenaires dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification pendant la période 2008-2018, y compris le renforcement de la volonté politique. La réalisation de ces objectifs à long terme devrait contribuer à la concrétisation de la vision générale exposée dans la Stratégie. Les Parties passeront en revue les progrès accomplis au moyen d'indicateurs de résultats, qui devraient être définis par la Conférence des Parties à sa neuvième session pour ce qui concerne l'objectif stratégique 4 et à sa dixième session pour ce qui est des objectifs stratégiques 1, 2 et 3.

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Objectifs stratégiques: les Parties conviennent des prochaines étapes à prévoir pour atteindre les objectifs stratégiques de la Stratégie	Décision de la Conférence des Parties concernant les prochaines étapes à prévoir pour atteindre les objectifs stratégiques, compte tenu de la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte aux objectifs stratégiques 1 à 4 But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties dans laquelle les Parties adoptent un ensemble complet d'indicateurs d'impact pour les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 et des méthodes correspondantes tenant compte de la majeure partie des recommandations du Comité	Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur: 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs, et les besoins de capacité correspondants 2. Les travaux complémentaires qui doivent être entrepris par le Comité de la science et de la technologie sur les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 Des projets de décision du Comité concernant les objectifs stratégiques 1, 2 et 3 Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant aux objectifs stratégiques de la Stratégie

B. Objectifs opérationnels contenus dans la Stratégie

5. Ainsi qu'il est indiqué dans la décision 3/COP.8, les Parties ont adopté cinq objectifs opérationnels censés guider l'action que toutes les parties prenantes et tous les partenaires dans le cadre de la Convention mèneront à court et à moyen terme pour concourir à la réalisation des objectifs stratégiques mentionnés plus haut. Le Comité examinera les progrès accomplis en termes de réalisation de ces objectifs au moyen d'indicateurs de résultat qui devraient être adoptés à la neuvième session de la Conférence des Parties.

Objectif opérationnel 1: Plaidoyer, sensibilisation et éducation		
Réalizations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
<p>Objectif opérationnel 1 concernant le plaidoyer, la sensibilisation et l'éducation: les Parties évaluent les progrès accomplis et arrêtent les prochaines mesures à prendre</p>	<p>Décision(s) de la Conférence des Parties définissant les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 1 et les travaux correspondants des institutions et organes subsidiaires de la Convention, et proposant des éléments pour l'examen, eu égard à la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte à l'objectif opérationnel en question</p> <p>But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 1, axée sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention</p>	<p>Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs, et les besoins de capacité correspondants 2. Les mesures concrètes pour que les Parties entreprennent des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation 3. Les propositions concrètes de mesures d'appui pour le renforcement des capacités par les institutions et organes subsidiaires de la Convention 4. Les bonnes pratiques pour l'objectif opérationnel 2 <p>Des projets de décision du Comité concernant l'objectif opérationnel 1 pour examen par la Conférence des Parties</p> <p>Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant à l'objectif opérationnel 1</p> <p>Une contribution de fond aux consultations sur le programme et budget à la Conférence des Parties</p>

Objectif opérationnel 2: Cadre d'action		
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Objectif opérationnel 2 concernant le cadre d'action: les Parties évaluent les progrès accomplis pour atteindre cet objectif opérationnel et arrêtent les prochaines mesures à prendre	<p>Décision(s) de la Conférence des Parties définissant les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 2 et les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention et proposant des éléments pour l'examen, eu égard à la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte à l'objectif opérationnel en question</p> <p>But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 2, axée sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention</p>	<p>Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs et les besoins de capacité correspondants 2. Les mesures concrètes permettant aux Parties d'entreprendre des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation 3. Les propositions concrètes de mesures d'appui pour le renforcement des capacités par les institutions et organes subsidiaires de la Convention 4. Les bonnes pratiques pour l'objectif opérationnel 2 <p>Des projets de décision du Comité concernant l'objectif opérationnel 2, pour examen par la Conférence des Parties</p> <p>Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant à l'objectif opérationnel 2</p> <p>Une contribution de fond aux consultations sur le programme et budget à la Conférence des Parties</p>

Objectif opérationnel 3: Science, technologie et connaissances		
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Objectif opérationnel 3 concernant la science, la technologie et les connaissances: les Parties évaluent les progrès accomplis pour atteindre cet objectif opérationnel et arrêtent les mesures à prendre	<p>Décision(s) de la Conférence des Parties définissant les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 3 et les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention, et proposant des éléments pour l'examen eu égard à la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte à l'objectif opérationnel en question</p> <p>But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 3, axée sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention</p>	<p>Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs et les besoins de capacité correspondants 2. Les mesures concrètes permettant aux Parties d'entreprendre des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation 3. Les propositions concrètes de mesures d'appui pour le renforcement des capacités par les institutions et organes subsidiaires de la Convention 4. Les bonnes pratiques pour l'objectif opérationnel 3 <p>Des projets de décision du Comité concernant l'objectif opérationnel 3 pour examen par la Conférence des Parties</p> <p>Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant à l'objectif opérationnel 3</p> <p>Une contribution de fond aux consultations sur le programme et le budget à la Conférence des Parties</p>

Objectif opérationnel 4: Renforcement des capacités		
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Objectif opérationnel 4 concernant le renforcement des capacités: les Parties évaluent les progrès accomplis pour atteindre cet objectif opérationnel et arrêtent les prochaines mesures à prendre	<p>Décision(s) de la Conférence des Parties définissant les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 4 et les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention, et proposant des éléments pour l'examen, eu égard à la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte à l'objectif opérationnel en question</p> <p>But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 4, axée sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention</p>	<p>Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs et les besoins de capacité correspondants 2. Les mesures concrètes permettant aux Parties d'entreprendre des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation 3. Les propositions concrètes de mesures d'appui pour le renforcement des capacités par les institutions et organes subsidiaires de la Convention 4. Les bonnes pratiques pour l'objectif opérationnel 4 <p>Des projets de décision du Comité concernant l'objectif opérationnel 4 pour examen par la Conférence des Parties</p> <p>Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant à l'objectif opérationnel 4</p> <p>Une contribution de fond aux consultations sur le programme et budget à la Conférence des Parties</p>

Objectif opérationnel 5: Financement et transfert de technologies		
Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Objectif opérationnel 5 concernant le financement et le transfert de technologies: les Parties évaluent les progrès accomplis pour atteindre cet objectif opérationnel et arrêtent les prochaines mesures à prendre	<p>Décision(s) de la Conférence des Parties définissant les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 5 et les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention, et proposant des éléments pour l'examen, eu égard à la section de l'examen à mi-parcours qui se rapporte à l'objectif opérationnel en question</p> <p>But fixé pour 2011: Décision de la Conférence des Parties sur les prochaines mesures à prendre pour atteindre l'objectif opérationnel 5, axée sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention</p>	<p>Un chapitre du rapport final du Comité sur ses réunions intersessions contenant des recommandations sur:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les possibilités d'amélioration en termes de qualité et d'utilisation des indicateurs et les besoins de capacité correspondants 2. Les mesures concrètes permettant aux Parties d'entreprendre des activités de plaidoyer, de sensibilisation et d'éducation 3. Des propositions concrètes de mesures d'appui pour le renforcement des capacités par les institutions et organes subsidiaires de la Convention 4. Des bonnes pratiques pour l'objectif opérationnel 5 <p>Des projets de décision du Comité sur l'objectif opérationnel 5 pour examen par la Conférence des Parties</p> <p>Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen se rapportant à l'objectif opérationnel 5</p> <p>Une contribution de fond aux consultations sur le programme et budget à la Conférence des Parties</p>

C. Évaluation et suivi du fonctionnement et de l'efficacité du Comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la Convention

6. Ainsi qu'il est indiqué dans la décision 3/COP.8, le Comité doit mettre en place un processus lui permettant d'évaluer et de contrôler son propre fonctionnement et sa propre efficacité. Dans le document ICCD/CRIC(8)/4, qui donne un aperçu des modalités de suivi et d'évaluation nécessaires au niveau mondial pour contrôler la mise en œuvre de la Convention et de la Stratégie, il est proposé de mettre à profit l'examen à mi-parcours pour évaluer l'efficacité du Comité en 2013 puis à l'issue de la mise en œuvre de la Stratégie.

Réalisations escomptées	Indicateurs de résultat	Produits
Les Parties évaluent et contrôlent le fonctionnement et l'efficacité du Comité et décident des modifications à apporter au processus de suivi	Décision(s) de la Conférence des Parties à sa onzième session (2013) évaluant le processus de suivi mis en place par le Comité et déterminant les modifications à y apporter le cas échéant But fixé pour 2011: Décisions de la Conférence des Parties sur: a) les prochaines mesures à prendre pour atteindre les objectifs opérationnels, axées sur les Parties et sur les travaux correspondants des institutions et des organes subsidiaires de la Convention; et b) le mandat de l'examen à mi-parcours de la Stratégie	Des projets de décision du Comité sur: a) Les prochaines mesures à prendre pour atteindre les objectifs opérationnels de la Stratégie; et b) Le mandat de l'examen à mi-parcours de la Stratégie. Des délibérations du bureau du Comité concernant le processus d'examen du fonctionnement et de l'efficacité du Comité
